



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 3 mars 2010**

A TOULOUSE - 11 boulevard des Récollets

3.3

5^{ème} MODIFICATION DU POS DE FROUZINS

L'an deux mille dix, le trois mars à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de François-Régis VALETTE, 1^{er} Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-Louis CARLES Joseph CASSIGNOL Jean-Louis COQUART Dominique DUHAMEL Thierry GARRIC Amapola GERMAIN Louis GRIMAUD Robert LANGÉ Régine MARQUIE Bernard MATEOS Henri	MAURICE Antoine MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
COHEN Jacques DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis	REME Jean-Michel VALETTE François-Régis GIL Danielle (non votante)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis DADOU Gilles	MANDEMENT André
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond LOIDI Robert	MIRC Stéphane
AXE SUD	
AUBERT Alain	COMMENGE Jean-Claude
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis ROUQUET Jacques	GRIMBERT Georges (non votant) MICHEL Frances (non votant) ORTEGA Catherine (non votante)

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELLOUBET Nicole, représentée par M. BENYAHIA
CARASSOU Stéphane, représenté par Mme ZINA-RAGGOUA
CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN
CHARLES Danielle, représentée par M. MAURICE
COHEN Pierre, représenté par M. MORIN
CUJIVES Romain, représenté par M. MATEOS
FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL
GOIRAND Philippe, représenté par M. VALADIER
GUILLOT René, représenté par M. MERONO
SAVIGNY Thierry, représenté par M. FEDOU

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri suppléé par M. COHEN J.	GUTH Catherine
BOUDOU Dany	LAVIGNE Christian
BOURG Jean-Claude	LOZANO Guy
BRIANCON François	MARCIEL Alexandre
CARREIRAS Joël	MOGICATO Bruno
CROQUETTE Martine	MORINEAU Christine
De FALETANS Gilles	PARDILLOS José
DESCLAUX Edmond	RIEUNAU Guy
ESCOULA Louis, suppléé par M. LOÏDI	SOTTIL Alain
ESPIC Xavier	SUAUD Thierry, suppléé par M. DADOU
FABRE Jean-Michel	TOUCHEFEU Claude
GEIL-GOMEZ Sabine	
GUEGAN Raymond	

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard	DUFOUR Claude
BOURG Jean-Claude	FERRE Christian
CASSETA Jean-Baptiste	MIGUEL Henri
CASSAGNE Jean-Claude	MORINEAU Christine
DAUVEL Philippe	SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 46	Votants : 56
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 56

La commune de Frouzins est incluse dans le périmètre du SMEAT depuis le 28 juillet 2005. Il est à noter que le Schéma Directeur (SDAT valant SCoT), n'est plus en vigueur sur cette commune depuis le 31 décembre 2001.

Par courrier en date du 4 janvier 2010, elle notifie au SMEAT, conformément aux articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS), avant ouverture de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 18 janvier au 18 février 2010 inclus.

Le projet de modification du POS de la commune de Frouzins a pour objet la modification des dispositions réglementaires applicables dans le secteur de zone NCa afin d'autoriser la construction du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) aux portes du territoire des anciennes gravières de Bordeneuve, acquis par la commune en décembre 2007.

Le projet de modification du POS de la commune de Frouzins compte tenu de son objet, est en cohérence avec les orientations de la Charte InterSCoT de l'aire urbaine et des travaux en vue de la révision du SCoT.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 5^{ème} modification du POS de la commune de Frouzins.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Frouzins et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 11 mars 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN